



Rapport de la Commission des finances concernant le Préavis no 39-2015

Demande d'octroi d'un crédit de CHF 2'866'000.—(deux millions huit cent soixantesix mille) pour la réfection et le réaménagement routier de la rue du village ainsi que le remplacement de la conduite d'eau potable

Composition de la Commission des finances :

Eric Bron	Membre
Bertrand Fahrni	Président
Armand Jost	Membre - Rapporteur
Philippe Muggli	Membre
Markus Roth	Membre

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Les cinq membres de la Commission des finances (Cofin) ont rencontré la Commission ad hoc le 13 janvier 2015 en présence de M Bron, syndic et M Durussel, Municipal. La Cofin remercie la Commission ad hoc et les membres de la Municipalité pour les explications détaillées données ainsi que les échanges constructifs qui ont suivi.

La Cofin limite la portée de ses réflexions sur les seuls aspects liés aux enjeux financiers de cet investissement, à savoir la tenue des charges et le plafond d'endettement.

L'opportunité et le coût de la réalisation sont analysés par la Commission ad hoc.

2. Analyse de la Commission

Au 31.12.2014, l'endettement à moyen et long terme de notre Commune se situait à CHF 11'000'000.—.

2 préavis importants ont été votés et acceptés soit :

- Préavis no 33/14 en cours d'exécution du Collège d'Es Cheseaux d'un montant de CHF 6'200'000.—. Sur cette somme CHF 1'000'000.— ont déjà été prélevés et se trouvent dans l'endettement global au 31.12.2014.
- Préavis no 38/08 dans le budget 2016, en attente d'exécution, de la réfection de l'ancienne forge. Le montant selon le plan des investissements figurant au budget s'élève à CHF 2'500'000.—. Cet investissement ne figure pas encore dans le plafond d'endettement au 31.12.2014.

Le présent préavis de rénovation de la rue du Village soumis à votation se monte à CHF 2'866'000.—. L'estimation des charges annuelles liées à cet emprunt (si la Commune recourt à un prêt) représenterait une augmentation d'environ un point d'impôt.

3. Plafond d'endettement

Il ressort des finances communales que le plafond d'endettement a été fixé pour cette législature à CHF 19'500'000.—. Pour autant que la Commune recoure aux prêts bancaires, le calcul suivant, basé sur tous les investissements prévisionnels des années 2015 et 2016 votés par le Conseil Communal (feuilles roses du budget 2015), se présente ainsi :

Endettement actuel (31.12.2014)	11'000'000.—	Es
Cheseaux (restant à exécuter)	5'200'000.—	
Total des autres investissements prévus	<u>2'487'150.—</u>	
Sous-total	18'687'150.—	
Solde d'endettement encore possible	812'850.—	Rénovation
de la rue du Village	<u>2'866'000.—</u>	
Dépassement du plafond d'endettement	2'053'150.—	

4. Conclusion

- 1) La Commission des finances pense qu'il serait préférable et cohérent, durant cette législature, de rester dans l'enveloppe globale d'endettement votée de 19'500'000.—.
- 2) Afin de soutenir l'important travail de la Municipalité et des coûts supplémentaires en cas de report du projet, la Commission des finances serait positive sur une double approche suivante :
 - a. Etudier plus précisément l'option proposée lors de la présentation du 13 janvier dernier, d'entreprendre par étape les travaux de rénovation de la rue du Village ou supprimer certains travaux.

Et/ou

- b. Prioriser les investissements votés en mettant en suspens ceux qui ne revêtent pas un caractère aussi urgent que la rue du Village.

En tout état de cause, la commission des finances recommande de ne pas dépasser le plafond d'endettement.

5. Proposition de la Commission

Vu les éléments susmentionnés et à l'unanimité, la Commission des finances propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 39-2015 en tenant compte des deux points évoqués ci-dessus.

Cugy, le 3 février 2015

Eric Bron

Philippe Muggli

Bertrand Fahrni

Armand Jost

Markus Roth